

Les Services d'Information Jeunesse Généralistes au Portugal en 1997

Les pages ci-jointes constituent le chapitre sur le **Portugal**

qui fait partie d'une étude sur 17 pays achevée en 1997.

Chaque chapitre donne un état de la situation de l'information et du conseil généralistes pour les jeunes dans ce pays à fin 1997, et des méthodes et des structures employées pour son organisation et sa diffusion.

Cette étude a été menée par l'**Agence européenne pour l'Information et le Conseil des Jeunes** (ERYICA), dont chacune des organisations auteur est soit une "Organisation Membre" soit une "Organisation qui coopère". De ce fait, cette étude est limitée aux pays dont les réseaux des centres et services d'information jeunesse généralistes étaient en fonction en 1996-97 et qui coopéraient avec ERYICA.

Les 17 chapitres de cette étude, chacun en version anglaise et en version française, peuvent être consultés sur le site Internet d'ERYICA ("www.eryica.org" - voir dans la partie "Documents", puis sous "Etude 1997"). Chaque fichier, qui est en Word 2.0 pour Windows / PC (de longueur variable allant de 4 à 20 pages), peut être aussi téléchargé à partir du site.

On peut également trouver sur le site Internet d'ERYICA des informations plus récentes sur chaque partenaire national d'ERYICA, sur ses activités et son réseau :

- a) **adresses actuelles des partenaires nationaux** : sous "Découvrez ERYICA", puis "Membres", et ensuite "Pays" ;
- b) **liens aux sites Internet des partenaires nationaux** : sous "Découvrez les SERVICES", puis "Sites Web des Partenaires d'ERYICA" ;
- c) (dans le cas où l'organisation coordonne un réseau) **liens à une liste d'adresses des centres régionaux ou locaux** : sous "Découvrez ERYICA", puis "Membres", et ensuite "Pays".

Remerciements

ERYICA souhaite remercier la Commission européenne pour son appui financier accordé à cette étude, dans le cadre de son programme "Action Public Jeunes"

© ERYICA, 1999

Publié par **ERYICA** (association sans but lucratif)
101 quai Branly, F-75740 Paris Cedex 15, France
E-mail : SGeryica@aol.com

PORTUGAL

INTRODUCTION

En 1981, une structure appelée Centre de documentation et d'information de la jeunesse fut créée dans le cadre du département Fundo de Apoio aos Organismos Juvenis (FAOJ).

En novembre 1982, un séminaire sur l'information jeunesse fut organisé avec l'aide d'un documentaliste du "Centre d'information et de documentation jeunesse" de Paris. Ce séminaire examina les façons dont l'information pouvait être exploitée comme un moyen pour stimuler la participation des jeunes — but que l'équipe du centre de Lisbonne s'était fixé dès le démarrage de ses activités.

Entre 1984 et 1988, un travail de recherche fut mené pour identifier les centres d'intérêt et les préoccupations des jeunes. Suite aux résultats de cette enquête, un total de 18 centres d'information jeunesse (CIJ) furent créés, à raison d'un centre dans la capitale de chaque district.

Le centre national d'information jeunesse fut institué juridiquement en 1988 pour répondre aux demandes très diverses des jeunes portugais et pour garantir l'égalité des chances pour tous.

Il existe aujourd'hui un **Département information jeunesse** (DIJ) à Lisbonne, au centre de la structure, ainsi que 18 **Bureaux régionaux** (une dans chaque capitale de région) et 281 **Points d'information jeunesse** (PIJ) répartis dans les diverses régions du pays.

BUTS ET PRINCIPES

Les objectifs des centres d'information jeunesse sont de rechercher, d'analyser et d'organiser les informations et la documentation régionales, nationales et internationales requises pour informer les jeunes. Il leur incombe également de diffuser un maximum d'information à l'usage des jeunes, en coopérant avec les partenaires régionaux et locaux, et en travaillant avec les jeunes. Ils assurent ainsi un soutien logistique au développement d'un système d'information organisé.

Le Portugal dispose d'une **Charte nationale de l'information jeunesse**, et a signé la Charte européenne de l'information jeunesse.

POLITIQUE GOUVERNEMENTALE SUR L'INFORMATION JEUNESSE

Jusqu'en 1988, le département (FAOJ) responsable de l'information jeunesse

Les informations contenues dans ce texte ont été fournies par le Département Information Jeunesse de l'Institut portugais de la jeunesse (IPJ) qui coordonne le réseau portugais de l'information jeunesse :

IPJ

(Departamento de Informação aos Jovens)

Avenida da Libertade, 194

P-1250 Lisboa

☎ (351+1) 317.92.41

Fax: (351+1) 317.92.19

Texte mis à jour en : Décembre 1997

dépendait du ministère de l'Éducation. La même année, une fois adoptée la loi instituant l'existence de l'Institut de la jeunesse, la politique de la jeunesse fut placée sous la responsabilité d'un Secrétariat d'État (rattaché à la Présidence du Conseil des ministres), et commença à jouir d'une certaine autonomie.

1993 vit la création de **l'Institut portugais de la jeunesse** (IPJ). L'institut fut restructuré en 1996, mais maintenu sous l'autorité du Secrétariat d'État à la jeunesse.

Aujourd'hui, l'institution gouvernementale responsable de la politique de la jeunesse est toujours le **secrétariat d'État à la jeunesse**, qui est intégré au ministère à la Jeunesse, aux Sports et à la Lutte contre la toxicomanie.

CRÉATION ET OBJECTIFS DU RÉSEAU NATIONAL D'INFORMATION JEUNESSE

Le **réseau national de l'information jeunesse** (RNIJ - *Rede Nacional de Informação Juvenil*) fut constitué en 1996, dans le but de promouvoir et de diffuser des informations intéressant les jeunes, et de façon à offrir une plus grande égalité des chances pour tous, quels que soient leur lieu de résidence et leur situation économique.

Le réseau fonctionne sur trois niveaux :

- Le centre national du RNIJ
- Les centres régionaux du RNIJ
- Les points d'information jeunesse (Postos de Informação Juvenil ou PIJ).

L'unité centrale du RNIJ, intégré au Département de l'information jeunesse de l'Institut portugais de la jeunesse, assure les fonctions suivantes :

- recueillir et classer toutes les informations nationales et étrangères intéressant les jeunes ;

- mettre à jour les informations dans tous les formats utilisés sur le réseau national ;
- gérer les divers secteurs de l'information : études, programmes de jeunes, orientation professionnelle, organisations de jeunes, problèmes sociaux, droits et responsabilités des jeunes, activités de loisir, voyages à l'étranger, environnement, problèmes sociaux, santé, propositions et possibilités offertes aux jeunes ;
- préparer les outils d'information et les communiquer à tous les centres régionaux du réseau (dossiers sur des sujets spécifiques, "Nouvelles d'IPJ", la revue "Jeunesse") ;
- gérer la ligne téléphonique des jeunes boursiers ;
- former les personnes travaillant dans le réseau ;
- répondre aux usagers ayant pris contact par messagerie électronique.

Les **unités régionales**, implantées dans les 18 bureaux régionaux de l'Institut portugais de la jeunesse, remplissent les fonctions suivantes :

- recueillir les informations régionales et les transmettre au centre national du RNIJ ;
- diffuser toutes sortes d'informations intéressant les jeunes ;
- superviser et soutenir les activités de l'Institut portugais de la jeunesse.

Les **points d'information jeunesse** (PIJ), qui sont implantés dans des associations ou des mairies, sont des espaces réservés à la distribution des informations (fournies par les centres régionaux) intéressant les jeunes.

Le réseau national d'information jeunesse (RNIJ) fournit à toutes les structures participant au réseau national les supports et les outils suivants :

- les dossiers sur des thèmes spécifiques,

- les dossiers “Folhas Tematicas”,
- les dossiers d’information régionale,
- les bulletins d’information,
- les dossiers provenant de l’“Espace Europe”
- une borne Internet,
- une borne Infocid,
- des bases de données européennes telles qu’Eurodesk et INFOmobil.

COMMENT GARANTIR LE PLURALISME ET LA QUALITÉ

Les centres d’information jeunesse sont ouverts à tous les jeunes sans exception. Les informations qui leur sont proposées sont complètes, impartiales, exactes, actualisées et pratiques. Les usagers disposent d’un accès en libre service à ces informations et peuvent obtenir une aide personnelle s’ils le souhaitent.

Une formation est garantie au personnel (fonctionnaires et stagiaires) assurant une fonction d’information dans l’Institut portugais de la jeunesse. Elle est dispensée en tant que formation de base intensive ou dans le cadre de la formation permanente.